

Dans le cadre de notre objectif de plein emploi, nous voulons offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant nos actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en tirant le meilleur parti de la réforme France Travail et en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales. La mobilisation des entreprises est indispensable à cette fin, tout comme la lutte contre les discriminations sur laquelle le Gouvernement porte des objectifs ambitieux de testing.

6 ans d'action

- Mise en place du programme « Entrepreneuriat pour Tous » par la BPI. Depuis son lancement, ce programme a sensibilisé plus de 50 000 personnes, contribué à la création de plus de 13 500 entreprises, accélérée plus de 2 500 projets et mobilisé plus de 1 000 partenaires locaux, étendant sa couverture à plus de 840 quartiers, soit 30% de plus qu'en 2019.
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les Invisibles » dans les QPV et ZRR ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences qui ont permis d'atteindre un taux de 16,9 % de demandeurs d'emploi en formation provenant des QPV en 2020, dépassant ainsi la proportion nationale de 13 %.
- Mise en place de classes Prépa Talents, dont 19 % des élèves proviennent des QPV et 12 % des ZRR. En 2022, 100 de ces classes ont été ouvertes en France métropolitaine et en outre-mer.
- Création d'un « label diversité », qui a contribué à sensibiliser les agents publics et les responsables en matière de recrutement et de gestion des effectifs.
- Déploiement des emplois francs, qui a permis d'accompagner 100 000 personnes issues des QPV.

Nos mesures 2023

ENTREPRENEURIAT ET TRAVAIL INDÉPENDANT

- Pérennisation du Programme d'inclusion par le travail indépendant (100 millions d'euros en quatre ans).
- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et la Banque des territoires, doté de 456 millions d'euros sur quatre ans pour :
 - > Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers.
 - > Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech).
 - > Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.
- Mobilisation du réseau des France Services dans les QPV comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises (expérimentation sur une vingtaine de France Services).
- Mobilisation de la *Team France Export* (TFE) afin d'accompagner les jeunes et les entreprises des quartiers dans leurs projets à l'international.
- Mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers avec la création d'un collectif des Entrepreneurs Quartiers 2030 et des comités locaux dans les territoires volontaires.

INSERTION DANS L'EMPLOI

- Déploiement de financements en faveur des associations, porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (culture, sport...).
- > à hauteur de 300 millions d'euros sur trois ans et avec la cible que la moitié bénéficie aux habitants des quartiers.
- > en prévoyant dans la loi ce nouveau type d'intervention.
- Mise en place de 300 pactes plein emploi, en relais des cités de l'emploi et en cohérence avec la réforme France Travail.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Expérimentation d'une option « entreprenariat » dans certains lycées professionnels.
- Développement de l'accès à l'apprentissage dans les QPV avec un objectif de 80 000 jeunes apprentis issus des QPV par an d'ici 2027 et 8 000 jeunes issus des QPV ayant bénéficié d'une Prépa-apprentissage jusqu'à 2027.
- Ouverture, sur les trois prochaines années, de 4 nouveaux centres EPIDE dans les quartiers et mise en place d'un plan d'actions ciblé pour accueillir 5 000 nouveaux jeunes issus de QPV.
- Formation de plus de jeunes issus des QPV dans les écoles de production, et développement de nouvelles écoles de production dans les QPV ou à proximité, pour amplifier les synergies entre les formations industrielles et le développement économique de ces quartiers.

- Ouverture de Classes Prépas Talents en QPV (première Classe Prépa dans les Quartiers Nord à Marseille à compter de la rentrée 2024).
- Développement du mentorat dans la fonction publique.

MOBILISATION DES ENTREPRISES

- Augmentation à 5 000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers », soit 2000 entreprises supplémentaires.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Déploiement dès 2024 de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an.
- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services.